

UNION INTERPARLEMENTAIRE 120^{ème} Assemblée et réunions connexes

Addis-Abeba (Ethiopie), 5 - 10 avril 2009



Assemblée Point 2 A/120/2-P.6 2 avril 2009

EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

Demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 120ème Assemblée de l'Union interparlementaire présentée par la délégation du Venezuela

En date du 31 mars 2009, le Secrétaire général a reçu de la délégation du Venezuela une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 120ème Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"L'impact négatif de la crise économique et financière internationale sur les secteurs les plus vulnérables de la communauté mondiale, notamment en Afrique".

Les délégués à la 120^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (<u>Annexe I</u>), ainsi qu'un mémoire explicatif (<u>Annexe II</u>) et un projet de résolution (<u>Annexe III</u>) à l'appui.

La 120^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation du Venezuela le lundi 6 avril 2009.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

A/120/2-P.6 ANNEXE I Original : anglais

LETTRE ADRESSEEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHEF DE LA DELEGATION DU VENEZUELA

Caracas, le 27 mars 2009

Monsieur le Secrétaire général,

Nous tenons à exprimer une fois encore notre profonde gratitude au Secrétariat de l'Union interparlementaire pour les efforts remarquables qu'il déploie pour renforcer et promouvoir les activités de l'UIP dans le monde entier. Je profite également de la présente occasion pour vous présenter tous mes vœux de succès pour la $120^{\rm ème}$ Assemblée et les réunions connexes.

Conformément aux articles 11.1 et 11.2 du Règlement de l'Assemblée de l'UIP concernant les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, nous souhaitons demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 120ème Assemblée, intitulé :

"L'impact négatif de la crise économique et financière internationale sur les secteurs les plus vulnérables de la communauté mondiale, notamment en Afrique".

Vous trouverez ci-joint un bref mémoire explicatif ainsi qu'un projet de résolution au sujet du point d'urgence proposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Darío VIVAS Chef de la délégation du Venezuela

A/120/2-P.6 ANNEXE II Original : anglais

L'IMPACT NEGATIF DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE INTERNATIONALE SUR LES SECTEURS LES PLUS VULNERABLES DE LA COMMUNAUTE MONDIALE, NOTAMMENT EN AFRIQUE

Mémoire explicatif présenté par la délégation du Venezuela

A sa 119ème Assemblée à Genève, l'Union interparlementaire a approuvé à l'unanimité une résolution en date du 15 octobre 2008, intitulée "Endiguer la crise financière mondiale et son impact économique dans les pays tant en développement que développés : le rôle des parlements", dans laquelle elle prend acte des effets néfastes de la crise, en particulier pour les pays en développement ainsi que de la menace qu'elle représente pour le développement humain et, partant, pour l'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous sommes vivement préoccupés par les répercussions de la crise économique et financière internationale sur les secteurs les plus vulnérables de la société mondiale. Nous sommes conscients que cette crise a débuté dans les pays développés et qu'un grand dialogue international sera nécessaire pour y remédier, avec la participation active de tous les pays. Il se pourrait même qu'il faille transformer l'architecture économique et financière internationale.

L'actuelle crise économique et financière est manifestement systémique et structurelle, comme en témoigne le fait qu'elle se manifeste dans tous les aspects du système capitaliste, notamment dans les secteurs énergétique, financier, alimentaire, environnemental, social, politique, ce qui doit nous amener à reconsidérer les modèles de développement existants, dans lesquels la personne humaine et la vie doivent être au centre de notre attention.

Une grande partie des catégories les plus vulnérables de la société mondiale se trouvent en Afrique, où vivent plus de 920 millions de personnes, dont 60 pour cent ont moins de 25 ans. Deux cinquièmes de la population africaine vivent avec moins d'un dollar E.-U. par jour. En 2007, entre 21 et 23 millions de personnes étaient contaminées par le VIH/sida en Afrique et chaque année il y a 1,7 million de nouvelles contaminations. En 2005, le taux de mortalité infantile était de 166 pour mille naissances vivantes, et les maladies évitables sont endémiques. Le continent africain totalise par exemple 90 pour cent des décès causés chaque année par le paludisme à l'échelle planétaire.

Il a été dit dans diverses enceintes internationales que le plus grand défi que le monde avait à relever actuellement était l'éradication de la pauvreté, en particulier en Afrique. Et ce défi est d'autant plus grand dans le contexte de l'actuelle crise économique et financière.

Nous sommes conscients que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour avancer dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en Afrique. Le continent africain est loin de pouvoir atteindre les objectifs fixés et la crise économique et financière internationale actuelle ne fait qu'ajouter au problème. L'ampleur des ressources financières requises pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, en particulier en Afrique, est source de préoccupation du fait de la crise économique et internationale.

Le Pape Benoît XVI s'est récemment rendu en Afrique et, comme d'autres, il a mis en garde contre le danger que faisaient courir les efforts visant à y imposer le règne de l'argent, sans se soucier des pauvres qui seraient contraints à l'exil. Il a accusé les multinationales de

s'emparer des ressources naturelles de l'Afrique, qui serait l'une des causes premières de la pauvreté de cette région.

Le développement potentiel de l'Afrique a été lourdement hypothéqué par la capture et l'esclavage de millions d'hommes et de femmes qui ont été arrachés à leur famille et emmenés dans le Nouveau Monde pour y accomplir des travaux pénibles sans rétribution dans les territoires des empires coloniaux, au profit du commerce et de l'industrie de ces empires.

Il importe d'envisager une coopération entre parlements et gouvernements pour concrétiser les objectifs de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la $120^{\text{ème}}$ Assemblée de l'Union interparlementaire, réunie à Addis-Abeba, est l'occasion de témoigner de la solidarité internationale avec l'Afrique, face à la situation difficile à laquelle elle est confrontée aujourd'hui.

A/120/2-P.6 ANNEXE III Original : anglais

L'IMPACT NEGATIF DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE INTERNATIONALE SUR LES SECTEURS LES PLUS VULNERABLES DE LA COMMUNAUTE MONDIALE, NOTAMMENT EN AFRIQUE

Projet de résolution présenté par la délégation du VENEZUELA

La 120^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) considérant que, durant la 119ème Assemblée tenue à Genève, l'Union interparlementaire a adopté à l'unanimité une résolution en date du 15 octobre 2008, intitulée "Endiguer la crise financière mondiale et son impact économique dans les pays tant en développement que développés : le rôle des parlements", dans laquelle elle prend acte des effets néfastes de la crise, en particulier pour les pays en développement, et de la menace qu'elle représente pour le développement humain et, partant, pour l'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement,
- 2) vivement préoccupée par les répercussions de la crise économique et financière internationale sur les secteurs les plus vulnérables de la société mondiale et sachant que la crise a débuté dans les pays développés et que pour y remédier un dialogue international élargi s'impose, avec la participation active de tous les pays, pour réformer l'architecture financière internationale,
- 3) convaincue que la crise économique et financière internationale est systémique et structurelle, car elle se manifeste dans toutes les sphères du système capitaliste, notamment dans les secteurs énergétique, financier, alimentaire, écologique, social et politique, ce qui doit nous amener à repenser les modèles actuels de développement et à placer l'humain et la vie au centre de notre réflexion,
- 4) consciente que les secteurs les plus vulnérables de la communauté mondiale se trouvent en grande partie en Afrique, où vivent plus de 920 millions de personnes, dont 60 pour cent ont moins de 25 ans; que près de deux cinquièmes de cette population vivent avec moins d'un dollar E.-U. par jour; qu'entre 21 et 23 millions de personnes sont contaminées par le VIH/sida et que, chaque année, on dénombre 1,7 million de nouvelles contaminations; que la mortalité infantile est de 166 pour mille naissances vivantes; et que 90 pour cent des décès causés par le paludisme à l'échelle planétaire se produisent sur ce continent,
- 5) rappelant que, dans différentes enceintes multilatérales, il a été dit que le plus grand défi que le monde avait à relever était l'éradication de la pauvreté, en particulier en Afrique, et que ce défi était encore accentué par la crise économique et financière internationale,
- 6) consciente que la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement arrêtés à l'échelon international exigent des efforts accrus sur le continent africain qui est loin de pouvoir atteindre tous les objectifs prévus, et que la crise économique et financière internationale actuelle ne fait qu'ajouter au problème,
- 7) vivement préoccupée par l'ampleur des financements requis pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, en particulier en Afrique, du fait de la crise économique et financière internationale,

- 8) prenant note du récent déplacement en Afrique du pape Benoît XVI, qui s'est fait l'écho des mises en garde contre le risque que la région soit soumise au règne de l'argent, au détriment des plus pauvres qui seront contraints à l'exil, et a accusé les multinationales de s'emparer des ressources naturelles de l'Afrique, une des causes premières de la pauvreté de cette région,
- 9) saluant la contribution précieuse et méconnue de l'Afrique au développement des autres civilisations, privée de millions d'hommes et de femmes arrachés à leur pays et emmenés comme esclaves pour accomplir des travaux forcés sans rétribution sur les territoires des empires coloniaux, et consciente que le pillage de ses ressources naturelles a fait prospérer le commerce et l'industrie des puissances coloniales,
- 10) sachant l'importance de la coopération entre les parlements et les gouvernements pour réaliser les objectifs que la communauté internationale a arrêtés,
- 11) convaincue que la présente Assemblée, à Addis-Abeba, est l'occasion de faire preuve de solidarité avec l'Afrique, face à la situation difficile à laquelle ce continent est actuellement confronté,
 - 1. réaffirme son soutien sans réserve à la tenue, en juin 2009, par l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau sur la crise économique et financière internationale et sur ses effets sur le développement, seul cadre de négociation possible pour traiter ces questions;
 - 2. appelle tous les parlements à considérer 2009 comme l'année de la lutte pour l'éradication de la pauvreté, de l'injustice sociale et de leurs causes profondes, en particulier en Afrique;
 - 3. en appelle à tous les parlements et gouvernements pour qu'ils élaborent les instruments nécessaires à l'application rapide de mesures propres à combattre efficacement la pauvreté et l'injustice dans le monde, en particulier en Afrique;
 - 4. demande instamment au Conseil directeur de l'Union interparlementaire de porter à la connaissance du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'elle forme le vœu que la conférence sur la crise financière et économique internationale et ses effets sur le développement organisée par l'ONU mette au cœur de la réflexion l'humain et la vie ainsi que les obstacles à la réalisation des objectifs que la communauté internationale s'est fixés, en portant une attention particulière aux secteurs les plus vulnérables de la société mondiale et surtout au continent africain étant donné ses besoins particuliers.